



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 janvier 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 3 Janvier 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 20 Janvier 1997

**Acquisition à titre gratuit de la propriété [REDACTED] sise  
rue Sainte-Catherine**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD,  
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Françoise GAILLARD

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,  
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,  
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal  
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,  
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,  
Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,  
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, M. Guy-  
Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Monsieur [REDACTED] a acheté une propriété sise 25 rue Sainte-Catherine, propriété frappée d'alignement. Monsieur [REDACTED] désire clore celle-ci par rapport à la rue et accepte de céder gratuitement à la Ville la partie de terrain nécessaire à l'alignement, cadastrée section CX n° 305 de 20 m<sup>2</sup>, qui sera ensuite incorporée au Domaine Public de la voirie communale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire à signer l'acte à intervenir, sachant que tous les frais liés à cette opération, y compris ceux de géomètre seront imputés au chapitre 906.641.2111 du Budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON